

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

SIMPLIFICATION TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES - (N° 3855)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD26 (Rect)

présenté par
M. Grandguillaume, rapporteur

ARTICLE 1

A l'alinéa 11, substituer aux mots

"du secteur du transport"

les mots

"de transport routier".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.